



Service des Traités
J4-CD-2010-Cir.1574

Convention signée à Paris le 14 décembre 1957, concernant les mesures à prendre par les Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale pour permettre à l'agence pour le contrôle des armements d'exercer efficacement son contrôle et établissant la garantie d'ordre juridictionnel prévue par le protocole n° IV du Traité de Bruxelles modifié par les protocoles signés à Paris le 23 octobre 1954.

Liste des Parties signataires :

1. BELGIQUE
2. FRANCE
3. GRANDE BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD
4. LUXEMBOURG
5. PAYS-BAS
6. ALLEMAGNE
7. ITALIE

ETATS	DATE DE DÉPÔT INSTRUMENT DE RATIFICATION (ART.23)	DENONCIATION FIN
ALLEMAGNE	10/07/1961	30/06/2010 Fin : 30/06/2011
BELGIQUE	16/04/1962	30/06/2010 Fin : 30/06/2011
GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD	02/07/1960	30/06/2010 Fin : 30/06/2011
ITALIE	24/09/1966	30/06/2010 Fin : 30/06/2011
LUXEMBOURG	13/11/1963	
PAYS-BAS	10/02/1963	30/06/2010 Fin : 30/06/2011
FRANCE		

